

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017



Présentation	2
Gouvernance	2
Rapport avec les tiers	3
Actions d'intérêt général financées	3
Libéralités reçues	3

FONDS DE DOTATION DE LA BNF

Présentation

Le Fonds de dotation de la Bibliothèque nationale de France (BnF) (également désigné « le Fonds » ou « le Fonds de dotation ») a été créé par la BnF en mars 2015. Son siège social est situé quai François Mauriac, 75706 Paris cedex 13.

Le Fonds de dotation de la BnF a pour objet, conformément aux termes de ses statuts constitutifs, de recevoir et gérer, en les capitalisant, les biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable, en vue d'en redistribuer les revenus à la Bibliothèque nationale de France.

Les moyens financiers supplémentaires ainsi confiés à la Bibliothèque nationale de France ont pour finalité de l'assister dans l'accomplissement de ses œuvres et missions d'intérêt général, et d'amplifier son action dans les domaines de :

- la recherche
- les acquisitions
- la restauration et la numérisation des collections
- de l'accessibilité des publics

- de la rénovation de ses différents sites.

Les actions d'intérêt général soutenues par le Fonds de dotation sont décidées par le conseil d'administration du Fonds de dotation de la BnF.

Le Fonds de dotation de la BnF s'inscrit dans un calendrier d'actions à long terme puisqu'il a été créé pour une durée indéterminée.

Ce fonds permettra également, grâce à des soutiens pérennes, de répondre aux mécènes désireux d'associer leur nom durablement à la BnF.

La première dotation du Fonds s'élève à un montant de 484 553, 99 €, reçus en décembre 2015 grâce au soutien de Monsieur Mark Pigott, KBE.

Les ressources du Fonds à la fin de l'exercice 2017 sont d'un montant de 470 003,99€ conformément aux comptes annuels établis pour l'exercice 2017 du Fonds de dotation.

Gouvernance

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du Fonds de dotation de la BnF est composé de six membres. Les trois membres de droit du Conseil d'administration sont :

- Madame Laurence Engel, présidente du Fonds et présidente de la BnF,
- Madame Sylviane Tarsot-Gillery, directrice générale de la BnF,

- Madame Frédérique Gerbal, directrice de l'administration et du personnel de la BnF.

Les trois personnalités qualifiées du Conseil d'administration sont :

- Monsieur Jean-Claude Meyer, Vice-Chairman Europe, Banque Rothschild,
- Monsieur Pierre Leroy, Co-gérant, Groupe Lagardère,

FONDS DE DOTATION DE LA BNF

- Madame Mercedes Erra, Fondatrice de BETC.

Deux Conseils d'administration du Fonds de dotation ont eu lieu en 2017. Les ordres du jour portaient sur l'examen du budget et des comptes ainsi que sur la stratégie de développement du Fonds.

La Directrice du Fonds de dotation

La Directrice du Fonds de dotation de la BnF est Madame Kara Lennon Casanova, également Directrice déléguée au Mécénat de la BnF, et est en charge du fonctionnement du Fonds.

Le Comité d'investissement

Le Comité d'investissement a été constitué en 2017. Trois personnalités ont confirmé leur participation :

- Monsieur Christian Langlois-Meurine, président de l'Institut du Développement Industriel
- Monsieur Cédric de Bailliencourt, Directeur financier du Groupe Bolloré
- Anne-Marie Couderc, Présidente-Directrice générale de Presstalis

La première réunion du Comité d'investissement aura lieu en 2018.

Rapports avec les tiers

Le Fonds de dotation de la BnF a pour partenaire la BnF elle-même, avec qui il est lié par une convention d'hébergement et de soutien logistique. En 2017, cette

convention d'hébergement a fait l'objet d'un avenant stipulant le changement de locaux mis à disposition par la BnF pour le Fonds de dotation.

Actions d'intérêt général financées

En juillet 2017, une bourse de recherche Mark Pigott de 10 000 € a été attribuée au lauréat Jean-Charles Ray, accueilli au Département de l'Audiovisuel de la BnF,

pour son objet d'étude intitulé "*French Touch*": *construction discursive ou réalité esthétique ?*

Libéralités reçues

Le Fonds de dotation de la BnF a reçu le 23 décembre 2015 un premier don d'un montant de 484 553,99 € provenant du mécénat de Monsieur Mark Pigott, KBE. La demande du transfert des fonds provenant du legs Pasteur Vallery-Radot et

du reliquat du premier don de Mark Pigott a été faite auprès du Ministère de l'Economie et des Finances.